

ANNEXE N°1.4 A LA DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 2026-001

CALENDRIER DES OPERATIONS ELECTORALES
COLLEGE DES SYNDICATS DE COMMUNES, SYNDICATS MIXTES ET AUTRES
ETABLISSEMENTS PUBICS LOCAUX

Électeurs concernés

Sont électeurs :

- les représentants désignés par les syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux dont la délibération de désignation a été transmise au syndicat au plus tard le 31 juillet 2026 à 18h00 ;
- à défaut, les présidents ou représentants légaux appelés à participer au vote en application de l'article 5 des statuts du syndicat.

Sièges à pourvoir :

- 2 délégués titulaires ;
- 2 délégués suppléants.

Calendrier des opérations électorales

Opération	Date
Date limite de réception des délibérations de désignation des représentants	31 juillet 2026 à 18h00
Arrêt de la liste électorale	3 août 2026 à 12h00
Date limite de dépôt des listes de candidats, déclarations individuelles de candidature et éventuelles professions de foi	17 août 2026 à 12h00
Diffusion aux électeurs des listes recevables et des éventuelles professions de foi	À compter du 21 août 2026
Ouverture du scrutin électronique	24 août 2026 à 9h00
Clôture du scrutin électronique	28 août 2026 à 12h00
Publication des résultats des scrutins	28 août 2026 à 17h00
Installation du comité syndical	14 septembre 2026

Observations

Les modalités d'établissement de la liste électorale, de dépôt des candidatures, de transmission des professions de foi, d'organisation du vote électronique, de dépouillement, de proclamation des résultats ainsi que les dispositions relatives à la protection des données personnelles sont définies à l'annexe 1.0 de la présente décision.

Fait à La Roche-sur-Yon,

Le 17 juin 2026

Le Président,

Éric HERVOUET